



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE LA PESSE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du mercredi 7 octobre 2026

À La Pesse

Le 5 octobre 2026

Le Maire, Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 09/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.